



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 100374

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la nécessité d'accompagner les automobilistes surpris en état d'ébriété. En effet, la législation en vigueur dissuade de nombreux automobilistes de prendre le volant sous l'emprise de l'alcool. Néanmoins, après avoir écopé de toutes les sanctions prévues, les conducteurs dont le taux d'alcoolémie est supérieur au taux légal n'adoptent pas de façon systématique un comportement responsable vis-à-vis de l'alcool. L'idée a été émise d'instaurer une contrainte supplémentaire obligeant les conducteurs surpris en état d'ébriété à subir pendant une période déterminée une prise de sang mensuelle, à leurs frais, afin de contrôler leur taux de gamma GT. Le contrôle régulier du taux de gamma GT pourrait être un moyen de désaccoutumance progressive à l'alcool. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de son point de vue sur le recours au contrôle du taux de gamma GT dans les mesures d'accompagnement contre l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100374

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7447